

## RÉPONSE MUNICIPALE

le 27 juin 2018

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2017.

1003-ADM-1806-PAD-rc-Reponses\_muni-Gestion\_2017.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2017.

### **Contrôle des comptes**

#### **Vœu N° 1**

Que la Municipalité fasse le nécessaire, lors de la préparation des visites, afin d'être en mesure de répondre aux questions de la Commission de gestion, en lui transmettant tout document ou information au minimum 1 semaine avant la visite concernée.

#### **Vœu N° 2**

Que la Municipalité transmette toute réponse, document ou information nécessaire au contrôle des comptes par la Commission de gestion dans un délai de 10 jours après la demande de cette dernière.

#### **Réponse**

La Municipalité répond de façon groupée aux vœux N° 1 et 2 de la Commission de gestion. Elle rappelle en préambule que les visites ont pour objectif de permettre à la commission de se rendre sur le terrain et de constater de visu la situation d'un secteur de l'administration ou d'un chantier. Celles-ci s'effectuent en présence de la Municipalité. Si certaines informations peuvent être données à l'avance, d'autres nécessitent des explications complémentaires ou une remise dans son contexte.

S'agissant des délais, les demandes de la Commission ne tiennent pas compte de la complexité variable des dossiers et des charges de travail de l'administration. La Municipalité et ses services s'efforcent à la célérité.

#### **Vœu N° 3**

Que la Municipalité entreprenne toutes les démarches nécessaires afin d'éviter les oublis, erreurs de montants, d'intitulés ou de ventilation constatés dans les comptes.



Réponse

La Municipalité prend en compte ce vœu et fera le nécessaire pour améliorer la situation.

**Vœu N° 4**

Que la Municipalité entreprenne toutes les démarches nécessaires afin que les budgets présentés correspondent à des besoins clairement identifiés et ne soient pas surévalués, ou sous-évalués, pour ensuite ne pas être utilisés. La Commission a relevé plusieurs comptes affichant des résultats inférieurs aux budgets, alors que ces derniers avaient été très nettement augmentés par rapport aux résultats des exercices précédents.

Réponse

S'agissant de la précision du budget, la Municipalité entend les remarques de la commission et exprime les mêmes exigences vis-à-vis de ses services. Toutefois, elle rappelle que l'élaboration du budget débute 6 mois avant l'exercice concerné, que la Municipalité adopte les chiffres 3 mois avant celui-ci et que dans l'intervalle les circonstances peuvent changer.

**Vœu N° 5**

Que la Municipalité mentionne et décrive clairement dans ses commentaires les modifications apportées au budget tel que voté par le Conseil communal, et les modifications d'affectation ou de ventilation des comptes.

Réponse

La Municipalité reconnaît que son rapport de gestion est perfectible dans ce domaine. Elle a cependant toujours répondu de façon parfaitement transparente aux questions qui lui étaient posées.

**Visite N° 1 – Temple St-Théodule****Vœu N° 6**

Que la Municipalité établisse, pour tout projet d'importance, un décompte intermédiaire au 31 décembre afin que la Commission de gestion puisse réaliser son travail de contrôle.

Réponse

La Municipalité renvoie la Commission au document figurant en pages 83 et 84 du rapport de gestion intitulé détail des comptes figurant au bilan – investissements, subventions, participations et autres dépenses à amortir. Un décompte intermédiaire n'est pas forcément représentatif de la bonne gestion d'un chantier et n'aidera pas la Commission dans l'accomplissement de sa mission.

**Visite N° 2 – Installations photovoltaïques****Vœu N° 7**

Que la Municipalité étudie la possibilité de connecter les installations photovoltaïques du pavillon Bel-Air au chauffage à distance.



Réponse

La Municipalité est attentive à valoriser au mieux l'électricité produite par l'installation photovoltaïque réalisée sur le toit du collège de Bel-Air. En cas de raccordement de ce bâtiment au réseau de chauffage à distance avec l'eau du lac du Groupe E celsius, tout sera mis en œuvre pour que le courant solaire produit sur site alimente en électricité la pompe à chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude, le complément sera assuré par le réseau.

Vœu N° 8

Que la Municipalité revoie la comptabilisation des économies réalisées grâce au photovoltaïque afin de les réaffecter au Fonds énergies renouvelables.

Réponse

Ce point a déjà été pris en considération et intégré dans l'imputation des factures dans les comptes 2018. Un décompte précis est suivi mensuellement.

**Visite N° 3 – Association sécurité Riviera**Vœu N° 9

Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires afin de rendre homogène l'éclairage public situé entre l'avenue de la Gare et la place des Anciens-Fossés.

Réponse

Les trois luminaires situés sur la partie pavée seront remplacés dans le courant de cette année par des LED. L'éclairage public se trouvant à l'avenue de la Gare sera traité lors de la réfection des avenues de Traménaz et du Clos-d'Aubonne en 2020 et 2021. Lors de l'élaboration de ce dossier, une réflexion globale tenant compte des projets des CFF pour la mise en conformité de la gare sera menée et l'emplacement des candélabres sera vraisemblablement modifié, raison pour laquelle la problématique de ces luminaires ne sera pas traitée plus tôt.

**Visite N° 4 – UAPE / REVE**Vœu N° 10

Que la possibilité d'instaurer une commission consultative au réseau REVE soit examinée, et que la transparence et la visibilité de la gestion du réseau soit améliorée.

Réponse

Durant l'année 2017, le réseau REVE a entrepris d'important travaux pour revoir sa gouvernance, notamment à la demande des instances politiques. Les Municipalités de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Vevey et La Tour-de-Peilz déposeront dans le courant du deuxième semestre 2018 un préavis sur la gouvernance du réseau REVE. Par ailleurs, des assises régulières sur l'accueil de la petite enfance sont également prévues, les premières se tiendront le mardi 26 juin 2018.

**Visite N° 5 – Réseau collecteur**Vœu N° 11

Que la Municipalité établisse une planification pour compléter les informations de mise en séparatif du réseau existant, de manière à connaître plus précisément les lacunes qui restent à combler.



Réponse

La planification suit son cours selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui s'étend sur une soixantaine d'années. Le PGEE a été établi en 2010. L'élaboration d'un tel outil est un travail considérable et onéreux. Une réactualisation des données avec d'éventuels ajouts d'informations est prévue, mais pas avant plusieurs années. Les informations dont nous disposons à ce jour sont suffisantes pour permettre d'avancer dans de bonnes conditions. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la base de données « CartoRiviera » est mise à jour. Cette dernière servira de support à l'actualisation du PGEE le moment venu.

Vœu N° 12

Que la Commune établisse une planification pour la mise en séparatif des lacunes identifiées ci-dessus, permettant d'avoir une idée approximative de la date d'achèvement de la mise en conformité avec l'ordonnance fédérale. Au besoin, que la Municipalité fasse une proposition au Conseil communal pour ajuster la taxe et permettre d'anticiper l'achèvement.

Réponse

Selon le PGEE, le terme des travaux se situe en 2074 compte tenu du montant actuel de la taxe affectée. Des interventions d'une telle importance ne sont pas forcément linéaires. De grosses dépenses peuvent avoir lieu une année et des travaux moins conséquents l'année suivante. De plus, ces chantiers sont amortis sur plusieurs années, ce qui rend l'analyse très complexe. Cela étant, la Municipalité considère à ce stade que le montant de la taxe est adapté au rythme des travaux.

Vœu N° 13

Que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour obtenir du SIGE que leur rapport de gestion inclue la quantité et la charge environnementale des EU à l'entrée des STEP et communique à la population les possibilités de les réduire.

Réponse

Les charges à l'entrée des stations d'épuration font partie des statistiques figurant dans le rapport de gestion du SIGE, lequel est placé sous le contrôle du Conseil intercommunal. On y trouve les volumes entrés, la charge en phosphore, les boues, etc. Ces données sont traitées pour chaque STEP. Il n'est cependant pas possible d'attribuer précisément ces différents éléments à chaque ville.

Vœu N° 14

Que la Municipalité ajoute dorénavant dans son rapport annuel une section décrivant l'évolution de la mise en séparatif, en indiquant clairement les montants dépensés (travaux exécutés), les montants engagés (travaux à venir pour lesquels le préavis a été approuvé par le Conseil communal), les montants planifiés (travaux pour lesquels le préavis n'a pas encore été soumis ou approuvé), et l'utilisation du solde éventuel.

Réponse

Ces informations font partie du plan des investissements qui relève des prérogatives de la Municipalité, pour le reste nous vous renvoyons à la réponse au vœu N° 6.



